



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES

CLIENTÈLE DES PROFESSIONNELS ET DES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ
1^{ER} JANVIER 2024

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels en vigueur au 01/01/2024.

La Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Epargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de service ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr**

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2024).

SOMMAIRE

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES **TVA**

> Artisan/Commerçant - Libre Convergence.....	5
> Profession Libérale - Labelis.....	5
> Franchisé - Franchise & Vous	5
> Viticulteur/Agriculteur - Vitilis	6
> Freelance - Micro-entrepreneur	6
> Auto-Entrepreneur.....	6
> SCI (Société Civile Immobilière)	7
> Services Bancaires de base	7

INSTRUMENTS DE PAIEMENT

> Les chèques.....	8
> Les cartes de paiement.....	8

LE COMPTE COURANT

> La vie du compte.....	9
> Les frais et commissions de mouvement.....	9
> Les opérations de paiement.....	10
> Les opérations d'encaissement	11
> Les effets de commerce.....	12
> SEPAMAIL.....	13
> Les autres frais et services.....	13
> Les dates de valeur	13
> Les oppositions.....	13
> Les incidents de fonctionnement.....	14

LES ASSURANCES 15

LA BANQUE À DISTANCE

> Direct Ecureuil Pro / CE Net Comptes.....	16
> PULCEO CONNECT	16
> AlertEcureuil Pro	16
> Webprotection	17
> Sécurisation des opérations en ligne.....	17
> CE net Remises.....	17

CE NET EDI (ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

> EBICS.....	18
> JEDECLARE.COM	18
> PULCEO.....	18
> SWIFTNet	19
> Pe SIT.....	19
> Autres prestations	19
> Opérations dailly télétransmises	19

L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

> La monétique.....	20
> Les terminaux de paiement électronique (TPE).....	20
> Le paiement pour la location de biens et services (PLBS)	20
> TAP TO PAY	20
> HeoH	20
> CE BOOST PAY BUSINESS	21
> CE BOOST FID	21
> ONEY Proxi.....	21
> E-Commerce	22
> SMILE & PAY	23
> AVANCE ET GESTION TIERS PAYANT	23
> iPaidThat.....	23

FINANCEMENT

- > Financement bancaire court terme 24
- > Financement des investissements 25
- > Cautions et garanties 27

L'INGÉNIERIE SOCIALE 28

L'ÉPARGNE ET LES PLACEMENTS FINANCIERS

- > Les droits de garde 29
- > Les ordres de bourse 29
- > Autres 30

LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL 31

LES AUTRES SERVICES

- > Les opérations juridiques et fiscales 32
- > La location de coffres 32
- > Recherches de documents 32

LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

- > Achat / Vente billets de banque étrangers (Devises) 33
- > Le virement entre compte en devises et compte en euros de la Caisse d'Épargne 33
- > Les opérations à destination de l'étranger 33

- > Les opérations en provenance de l'étranger 34
- > Les comptes en devises 34
- > Le crédit documentaire 34
- > Les remises documentaires 34
- > Les effets simples 34
- > Autres services liés aux échanges internationaux 34

ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

- > Bouquet Liberté Associations 35
- > Forfait Services Association 35
- > Syndicat de copropriété 35
- > Les cartes association 35
- > La gestion du compte 35
- > Les assurances 35
- > Espace asso 35

LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS 36

GLOSSAIRE 37

LES NUMÉROS UTILES 39

EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOUDRE UN LITIGE 41

LES OFFRES GROUPEES DE SERVICES ^{TVA}

DÉFINITION : Les offres groupées de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : chéquier, relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiements⁽¹⁾, gestion à distance de vos comptes. En fonction de l'offre groupée de services, des avantages tarifaires sur d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels.

> ARTISAN/COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	28,00 €/mois	31,00 €/mois	–
Débit différé	28,00 €/mois	31,00 €/mois	36,00 €/mois

Avec l'option abonnement au service CE net remises +19,00 €/mois
Avec l'option abonnement au service CE net EDI +30,00 €/mois

> PROFESSION LIBÉRALE - LABELIS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	28,00 €/mois	28,00 €/mois	–
Débit différé	28,00 €/mois	28,00 €/mois	31,00 €/mois

Avec l'option abonnement au service CE net remises +19,00 €/mois
Avec l'option abonnement au service CE net EDI +30,00 €/mois

> FRANCHISÉ - FRANCHISE & VOUS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FRANCHISE & VOUS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	28,00 €/mois	31,00 €/mois	–
Débit différé	28,00 €/mois	31,00 €/mois	36,00 €/mois

Avec l'option abonnement au service CE net remises +19,00 €/mois
Avec l'option abonnement au service CE net EDI +30,00 €/mois

^{TVA} Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Assurance Moyens de Paiement est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

> VITICULTEUR/AGRICULTEUR - VITILIS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION VITILIS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	28,00 €/mois	31,00 €/mois	-
Débit différé	28,00 €/mois	31,00 €/mois	36,00 €/mois

Avec l'option abonnement au service CE net remise **+19,00 €/mois**

Avec l'option abonnement au service CE net EDI **+30,00 €/mois**

À partir de la seconde carte en forfait Libre Convergence, Labelis, Franchise & Vous et Vitilis (en surcoût du forfait services) :

- Carte Visa Business débit immédiat ou différé **+ 2,00 €/mois/carte**
- Carte Visa Gold Business débit immédiat ou différé **+ 5,50 €/mois/carte**
- Carte Visa Platinum Business débit différé **+ 9,50 €/mois/carte**

> FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

DÉFINITION : La Formule FREELANCE -Micro-entrepreneur

Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business⁽¹⁾, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽²⁾, virements⁽³⁾, relevés de compte mensuels digitalisés, accès à un conseiller dédié.

Avec une carte	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	9,90 €/mois	13,90 €/mois	19,90 €/mois
Débit différé	-		



> AUTO-ENTREPRENEUR (N'EST PLUS COMMERCIALISÉE)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE AUTO-ENTREPRENEUR

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business
Débit immédiat	12,00 €/mois	15,00 €/mois
Débit différé	12,00 €/mois	15,00 €/mois

Avec l'option abonnement au service CE net remises **+19,00 €/mois**

Avec l'option abonnement au service CE net EDI **+30,00 €/mois**

> SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI

■ Forfait SCI (sans carte) **8,50 €/mois**

Avec l'option abonnement au service CE net remises **+19,00 €/mois**

Avec l'option abonnement au service CE net EDI **+30,00 €/mois**

> SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D. 312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même Code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- Services bancaires de base : **Gratuit**
 - L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
 - Un changement d'adresse par an
 - La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
 - La domiciliation de virements bancaires SEPA
 - La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
 - La réalisation des opérations de caisse
 - L'encaissement de chèques et de virements bancaires SEPA
 - Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
 - Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire, de type SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
 - Des moyens de consultation à distance du solde du compte (Direct Ecureuil Pro)
 - Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
 - Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

(1) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.

(4) Les clients détenteurs d'un forfait Auto-Entrepreneur, SCI et SBB ne sont pas éligibles à cet avantage tarifaire.

INSTRUMENTS DE PAIEMENT

Tarifs en € par opération (sauf indication contraire).

> LES CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestation particulières) **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de remises de chèques

	Frais d'envoi
Envoi simple	Gratuit
Envoi en recommandé avec AR	8,90 €

- Frais de remise de chèque nécessitant un traitement spécifique (problème de signature, d'endos...) **7,40 €**
- Frais d'émission d'un chèque de banque **12,95 €**
- Retrait-dépannage avec chéquier dans une autre Caisse d'Épargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Épargne domiciliatrice) **5,15 €**

> LES CARTES DE PAIEMENT

COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business	Carte Visa à contrôle de solde systématique ⁽¹⁾	Visa Business PRO à contrôle de solde systématique	Corporate
Débit immédiat	58,00 €/an	150,00 €/an	–	Gratuit <small>Souscription uniquement dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base »</small>	42,00 €/an	Nous consulter
Débit différé	56,00 €/an	148,00 €/an	234,00 €/an		–	

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Remplacement carte **10,50 €**
- Adaptation plafond carte **7,00 €**
- 1^{er} changement en selfcare sur mobile et web **Gratuit**
- Réédition du code secret carte **9,40 €**
- Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile⁽²⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay⁽³⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay⁽³⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay⁽³⁾ **Gratuit**

LE COMPTE COURANT

> LA VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte courant **Gratuit**
- Domilis Pro **Gratuit**

DÉFINITION : Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

- Relevés de compte en ligne produit «DIGITAL BOX» **Gratuit**

RELEVÉS DE COMPTE (FRAIS PAR TRIMESTRE)	Au format papier	En ligne
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Hebdomadaire	13,00 €	Gratuit
Bi-mensuelle	6,00 €	Gratuit
Décadaire	10,00 €	Gratuit
Journalière	80,00 €	Gratuit

- Délivrance de relevé au guichet de l'agence **4,60 €**
- Clôture de compte courant ou d'offre groupée de services **Gratuit**

> LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

- Frais de tenue de compte **78,00 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel **30 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable :
 - pour les Entrepreneurs Individuels et Professions Libérales **35,00 €/an**
 - pour les personnes morales⁽¹⁾ **70,00 €/an**
- Commission de mouvement **0,12 %**
- Minimum de perception **15,00 €/trimestre**

BON À SAVOIR

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte. Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier, dans le cadre réglementaire de la connaissance client et du dispositif de notation interne de l'établissement, frais inhérents à la gestion, à la fiabilisation et à l'actualisation des données administratives, juridiques, comptables et financières du client.

➤ LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CHÈQUES

- Paiement d'un chèque **Gratuit**

ESPÈCES

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES EN EUROS

	DAB	Guichet
Dans un établissement Caisse D'Epargne	Gratuit	Gratuit
Dans un autre établissement	Gratuit	Gratuit

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,20 €	6,25 €
Commission proportionnelle	2,80 %	2,80 %

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone Euro :
 - Commission proportionnelle **2,80 %**
 - Commission fixe **0,50 €**
 - Avec un maximum de perception par transaction **6,25 €**

VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾	Télétrans- mission ⁽²⁾
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA	3,90 €	Gratuit	0,21 €
Virement SEPA jour / immédiat	-	-	0,40 €
Virement SEPA permanent vers une autre banque	1,50 €	Gratuit	0,21 €
Virement instantané / instant paiement	de 0 € à 5 000 €	4,80 €/virement	1,00 €/virement
	de 5 000 € à 30 000 €	6,80 €/virement	3,00 €/virement
	de 30 000 € à 100 000 €	13,80 €/virement	10,00 €/virement
Virement urgent (demande avant 12h, effectué dans l'heure)	19,00 €	-	6,50 €
Virement de trésorerie (VSOT ⁽³⁾ , demande avant 12h)	19,00 €	-	6,00 €
Remise de virements confirmée par fax	-	-	15,00 €
Remise de virements confirmée par signature électronique	-	-	Gratuit
Demande de retour de fonds sur virement émis à tort après émission	17,00 €	-	-
Demande de retour de fonds sur virement émis à tort après émission après échéance interbancaire (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	27,50 €	-	-
Frais de recherche de virement émis	15,60 €	-	-
Annulation / modification d'une opération / remise avant traitement	Gratuit	-	-
Révocation / modification d'un mouvement avant émission / exécution / traitement	Gratuit	-	-

PRÉLÈVEMENTS SEPA/ TIP SEPA REÇUS

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾	Télétrans- mission ⁽²⁾
Paiement d'un avis de prélèvement	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	Gratuit	-	-
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprise (B2B)	Gratuit	-	-
Modification/annulation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprise (B2B)	18,00 €	-	-
Mise en place du service de contrôle des paiements de prélèvement SEPA sur liste de mandats SEPA autorisés (liste blanche) et liste de mandats SEPA non autorisés (liste noire)	16,95 €	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à la liste de limitation d'un prélèvement en montant ou en périodicité de prélèvement :	16,95 €	Gratuit	-
- Enregistrement d'un mandat SEPA dans une liste	16,00 €	16,00 €	-
- Modification/annulation d'un mandat dans une liste	16,00 €	16,00 €	-

CONTESTATION / OPPOSITION SUR PRÉLÈVEMENT REÇU

Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit	-	-
Refus de tout prélèvement SEPA	Gratuit	-	-
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	Gratuit	-	-

AUTRES FRAIS SUR PRÉLÈVEMENT REÇU

Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	20,00 €	-	-
Frais de prélèvement SEPA émis et revenus impayé	-	-	-

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur.

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier. L'autorisant à débiter ledit compte.

➤ LES OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

REMISES D'ESPÈCES EN AGENCE

- Service Securexpress Dirigeant (Dépôt sécurisé de la recette et consultation de solde)
 - Carte avec assurance Securexpress⁽³⁾⁽⁴⁾ **6,85 €/trimestre TVA**

(1) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

(2) Les échanges de données informatisées.

(3) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

(1) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

(3) Securexpress est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) L'assurance n'est pas soumise à la TVA.

- Service Sécurexpress Collaborateur (Dépôt sécurisé de la recette)
 - 1^{ère} carte (sans assurance) **Gratuit**
 - 2^{ème} carte et suivante (sans assurance) **18,30 €/an**
- Carte avec assurance Sécurexpress⁽¹⁾⁽²⁾ **6,85 €/trimestre TVA**
- Dépôt d'espèces ≥ 50,00 € **Gratuit**
- Dépôt d'espèces < 50,00 € **Nous consulter**
- Frais de traitement des écarts de comptage **3,00 €**
- Frais de délivrance justificatif suite à écart **18,00 €**

REMISE ESPÈCES HORS AGENCE

- Service de ramassage des fonds **Sur devis**

CHÈQUES REMIS

- Remises de chèques⁽³⁾ (hors prestations particulières) **Gratuit**
- Télécollecte images chèques **Nous consulter**

VIREMENTS REÇUS

- Réception d'un virement SEPA **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro **Gratuit**

PRÉLÈVEMENTS SEPA ÉMIS

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) **32,00 € TVA**
- Demande ICS des syndicats de copropriétaires **Nous consulter TVA**

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽⁴⁾	Télétrans- mission ⁽⁵⁾
Émission d'un prélèvement SEPA CORE occasionnel	16,00 €	-	0,32 €
Mise en place d'un échéancier de prélèvement SEPA CORE			
- Création	16,00 €	-	-
- Prélèvement (coût par opération)	0,32 €	-	-
Frais de rejet sur prélèvement SEPA émis revenu impayé	10,00 €	-	10,00 €
Demande de copie de mandat (CORE)	20,00 €	-	-
Demande d'annulation d'un ordre émis avant règlement	17,00 €	-	-
Reversement de fonds à la demande d'un créancier suite à un prélèvement émis à tort	17,00 €	-	-

> LES EFFETS DE COMMERCE

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

- Bon à payer :
 - avec la convention de paiement sauf désaccord **Gratuit**
 - sans la convention de paiement **15,00 €/bon à payer**
- Rejet d'un effet pour défaut de provision **18,00 €**

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE À L'ENCAISSEMENT ET À L'ESCOMPTE

- Frais de remise de bordereau **Gratuit**
- Commission de remise par effet papier
 - En agence **14,00 €/effet**
 - Télétransmis **0,32 €/effet**

- Commission sur interventions diverses sur effet (prorogation, réclamation, changement de RIB, changement de montant) **16,00 €/effet**
- Effet remis et revenu impayé **18,00 €**

> SEPAMAIL

- Demande de règlement **Nous consulter**
 - abonnement au service
 - demande de règlement
- Vérification de coordonnées bancaires **Nous consulter**
 - abonnement au service
 - demande de vérification

> LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

- Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) **Gratuit**
- Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes **150,00 € TVA**
- Compte Française des Jeux **Gratuit**
- Compte PMU (Paris Mutuel Urbain) **Gratuit**
- Édition échelle d'intérêt
 - par compte et par fusion **11,00 €/échelle**
 - détaillée par compte et par fusion **22,00 €/échelle**
- Fusion de compte (d'échelle d'intérêt) pour un même titulaire **53,00 €/trimestre**

> LES DATES DE VALEUR

- Chèque remis **J + 1 ouvré⁽¹⁾**
- Chèque émis **J**
- Virement reçu **J**
- Virement émis, avis de prélèvement émis **J**
- Versement d'espèces, dépôt au guichet **J + 1 ouvré⁽¹⁾**
- Retrait d'espèces **J**
- Paiement par carte bancaire
 - débit immédiat **J**
 - débit différé **J**
- Remise d'effet à l'encaissement **E + 4 ouvrés⁽¹⁾**
- Remise d'effet à l'escompte **J + 1 ouvré⁽¹⁾**

> LES OPPOSITIONS

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Frais d'ouverture du dossier de surveillance suite à incident de paiement par carte⁽²⁾ **20,00 €**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire **38,00 €**
- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur **16,95 €**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur **22,95 €**

J : date de comptabilisation.

E : date d'émission.

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) La surveillance consiste à réaliser des opérations techniques visant au blocage de la carte et à adresser, au titulaire du compte, un courrier d'information préalable avant déclaration de retrait de la carte pour usage abusif au Fichier Central des retraits de cartes bancaires « CB » géré par la Banque de France.

► LES INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (max 1/jour)⁽¹⁾ **10,00 €**
- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (max 1/jour)⁽²⁾ **10,00 €**
- Commission d'intervention⁽²⁾ **9,50 € (plafond 100,00 €/jour)**

DÉFINITION : Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant :
 - frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - frais de dossier
 - frais de rejet de chèque
 - frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
 - déclaration Banque de France
 - frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - délivrance d'un certificat de non-paiement
 - blocage de provision
 - frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - pour un chèque < ou égal à 50,00 € **20,50 €⁽³⁾**
ex : pour un chèque de 30 €, le forfait de frais par chèque rejeté est de 20,50 €
et pour un chèque de 50 €, le forfait de frais par chèque rejeté est de 20,50 €
 - pour un chèque > à 50,00 € **40,50 €⁽³⁾**
(dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télé règlement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision^(2b) :
 - prélèvement < à 20,00 € **Montant de l'opération**
(les frais ne peuvent excéder le montant du prélèvement comprenant : les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.)
 - prélèvement > à 20,00 € **10,50 €⁽³⁾**
ex : pour un prélèvement de 20 € le montant des frais s'élèvent à 10,50 €
ex : pour un prélèvement de 25 € les frais s'élèvent à 10,50 €
(dans la limite d'un plafond journalier unique de 40,00 €)
- Frais de lettre de relance en cas de non remise de documents comptables **15,00 €**
- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé, envoi simple **12,00 €**
- Frais de lettre de relance pour un compte courant débiteur non autorisé, envoi simple **12,00 €**
- Frais d'information de la Banque de France
pour chèque payé en période d'interdiction bancaire **23,00 €**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) **81,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 83,33 €⁽⁴⁾**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
 (2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.
 (2b) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.
 (3) La commission d'intervention sera prélevée en plus.
 (4) Ces frais ne sont pas soumis à TVA. Par Décret n° 2018-1118 du 10 décembre 2018.

LES ASSURANCES

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement⁽¹⁾⁽⁷⁾ **20,30 €/an**

DÉFINITION : L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

- Sécurexpress Assurance⁽¹⁾⁽⁷⁾ **27,40 €/an**

IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

- Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter TVA**
- Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter TVA**

PRÉVOYANCE

- Prévoyance Pro⁽⁵⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter TVA**
Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁸⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.
- Protection Homme Clé⁽⁵⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter TVA**
Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital à l'entreprise et permet d'aider à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

RETRAITE

- Millevie PER⁽⁶⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter TVA**

SANTÉ

- Garantie Santé Côté Pro⁽⁴⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter TVA**
Complémentaire santé individuelle.
- Assurance Complémentaire Santé Salariés⁽³⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter TVA**
Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI. Plan d'Épargne Retraite individuel.

BON À SAVOIR

- Bénéficiaire de l'expertise de nos partenaires pour assurer :
- Votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de Santé
 - Vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole
 - Votre activité face aux risques cyber

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
 (2) L'assurance Multirisque Professionnelle, l'Assurance Auto des professionnels et les prestations d'assistance sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
 (3) Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Macif-Mutualité, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.
 (4) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en œuvre par IMA GIE.
 (5) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le Code des assurances.
 (6) Millevie PER est un contrat d'assurance vie souscrit par l'association APERP, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des Assurances.
 (7) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
 (8) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

LA BANQUE À DISTANCE

> DIRECT ECUREUIL PRO / CE NET COMPTES (HORS FORFAIT)

DÉFINITION : Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance complets permettant la gestion de vos comptes en ligne. Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Épargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits,
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien,
- Vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

- Abonnement à des services de banque à distance (hors forfait/offre groupée de services) :
 - Direct Ecureuil Pro..... **5,00 €/mois**
 - CE net Comptes (réservé aux entrepreneurs individuels) **7,10 €/mois**
 - Service Digital Box **Gratuit⁽¹⁾**
- Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Option gestion de portefeuille en bourse **5,00 €/mois**

BON À SAVOIR

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr, ou sur votre appli BANXO - Caisse d'Épargne si vous êtes équipé du service DEI Pro ou CE net - Caisse d'Épargne si vous êtes équipé du service CE net (applis accessibles sur iPhone® ou Android®) Digital Box : service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

> PULCEO CONNECT

- PulCEo Connect..... **Abonnement 9,00 €/mois TVA**
- Option e-facture ⁽¹⁾ **Option risque commercial/ Ellisphère 10 €/mois TVA**
- **Nous consulter**

BON À SAVOIR

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Pulceo Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via DEI Pro, CE net ou Pulcéo pour les clients équipés de ces services

> ALERTECUREUIL PRO

- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS :
 - Forfait mensuel dans la limite de 40 SMS **5,00 €**
 - SMS supplémentaire (coût par SMS) **0,20 €**
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par mails :
 - Forfait mensuel, nombre illimité de mails **5,00 €**

(1) Sous réserve de commercialisation.

> WEBPROTECTION

- Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs **Gratuit⁽¹⁾**

> SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL)

- Secur'Pass ou Secur'Pass Pro **Gratuit**
- SOL SMS **Gratuit**
- Carte Secur@cces **5,10 €/an TVA**
- Recommande de carte Secur@cces **5,00 € TVA**
- Lecteur CAP **12,00 € TVA**
- Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans) **216,00 € TVA**
- Certificat Swift 3S Key USB NG Pro (abonnement 3 ans) **114,00 € TVA**

BON À SAVOIR

Le Certificat Électronique est un gage de sécurité supplémentaire pour vos opérations en ligne. Il vous permet notamment sur Direct Ecureuil Pro de saisir de nouveaux RIB, afin d'effectuer des virements sans avoir à contacter votre Agence.

- SOL par lecteur CAP (hors offre groupée) **Gratuit**
- SOL par SMS (hors offre groupée) **Gratuit**

Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

DÉFINITION : SECUR PASS ET SECUR PASS PRO

Sécur'Pass pour DEI Pro et Sécur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Épargne. Sécur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.

> CE NET REMISES (HORS FORFAIT)

DÉFINITION : CE NET REMISES

Echange de Données Informatisées via le site Internet de la Caisse d'Épargne : Incluant les fonctionnalités CE net Comptes, la sécurisation en ligne avec le lecteur CAP et la carte Secur@cces (gratuite la première année), la saisie en ligne et le transfert de fichiers de virements SEPA et de LCR, les réponses aux LCR à payer, les accusés de réception, les relevés d'impayés, les corrections de domiciliation, la gestion des habilitations pour 3 comptes et 3 signataires.

BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises qui inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

- Abonnement sens client/banque **26,00 €/mois⁽¹⁾**
- Frais de mise en place du service **30,00 €⁽¹⁾ TVA**
- Frais de modification de l'abonnement (ajout de compte, service...) **30,00 €⁽¹⁾ TVA**
- Abonnement sens client/banque et banque client (sens aller-retour) **46,00 €/mois⁽¹⁾**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

CE NET EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

DÉFINITION : SOUSCRIPTION À LA CARTE DE SERVICES DE GESTION DE COMPTE ET D'ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES.

Incluant le transfert de fichier par EBICS (Virements SEPA, LCR et réponse aux LCR à payer), la gestion des accès (administration des habilitations), les accusés de réception, les relevés d'impayés, les corrections de domiciliation pour 3 comptes et 3 signataires (carte Sécur@ccès gratuite la 1^{ère} année).

> EBICS (HORS FORFAIT)

- Frais de mise en place de l'abonnement **50,00 € TVA**
- Frais de modification de l'abonnement (ajout de compte, service...) **30,00 € TVA**
- Abonnement EBICS T sens client/banque **26,00 €/mois**
- Abonnement EBICS T sens client/banque et banque client (sens aller-retour) **46,00 €/mois**
- Abonnement EBICS TS sens client/banque et banque client (sens aller-retour) **67,00 €/mois**
 - Options
 - Abonnement CE net Comptes **Gratuit**
 - Abonnement CE net Remises **13,00 €/mois**

OPTIONS POUR CE NET REMISES ET CE NET EDI

- Prélèvement SEPA (transfert de fichier ou gestion de mandats) **10,00 €/mois**
- Imagerie Chèques (TLMC ou CHPR) **A partir de 10,00 €/mois**
- Coût par compte ou signataire supplémentaire **1,40 €/compte/mois TVA**
- Autres option (Mobilité Bancaire, relevés CB magnétiques, SEPA MAIL...) **Nous consulter**

EXPERTS COMPTABLES (RAPATRIEMENT DES RELEVÉS DE COMPTES)

- Abonnement mensuel **30,00 €/an TVA**
- Frais par compte récupéré **1,70 €/compte/mois TVA**
- ou Frais par ligne récupérée **0,01 €/ligne TVA**

> JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécote de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service **Gratuit**

> PULCEO

BON À SAVOIR

PulCEO est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEO.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS). L'offre PulCEO Connect permet la gestion de trésorerie et l'agrégation de comptes sans abonnement EBICS (sous réserve de disponibilité).

- Frais de mise en place du service
 - A distance⁽¹⁾ **à partir de 200,00 € TVA**
 - Sur site **Sur devis**
- Service après vente **Nous consulter**
- Abonnement PulCEO incluant 3 comptes Caisse d'Épargne Rhône Alpes + délégation simple (3 signataires équipés de certificats 3SKey maximum) + 1 utilisateur option mobilité **40,00 €/mois TVA**

OPTIONS

- Abonnement par banque supplémentaire - maximum 3 comptes **10,00 €/mois TVA**
- Gestion des mandats et échéanciers **15,00 €/mois TVA**
- Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEO Mobile élargi, Diamond, e-facture, signature électronique des mandats de prélèvement SEPA, rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes...) **Nous consulter**

> SWIFTNET TVA

- Frais de mise en place du service **Nous consulter**
- Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct **Nous consulter**
- Abonnement mensuel services FIN **Nous consulter**

> PESIT

- Frais de mise en place du service **Nous consulter**
- Abonnement mensuel **Nous consulter**

> AUTRES PRESTATIONS

- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte **Nous consulter**
- Relevés format CFONB, xml et format MT940 **Nous consulter**
- Relevés intraday **Nous consulter**
- Accès multiple tout protocole **Nous consulter**
- Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA **Nous consulter TVA**
- Services complémentaires **Nous consulter**
- Tracker SWIFT GPI **Nous consulter**
- Représentation automatique des impayés de prélèvements **Nous consulter**

> OPÉRATIONS DAILY TÉLÉTRANSMISES

- Convention **Gratuit**
- Traitement de la remise **Gratuit**
- Traitement de la créance cédée **Gratuit**
- Frais de notification **Gratuit**
- Commission d'incident de paiement la créance **Gratuit**

(1) Une information sera communiquée en cas de frais d'un montant supérieur à 240 €.

L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

> LA MONÉTIQUE

- Commission monétique sur paiement **Nous consulter**
- Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire **Gratuit**
- Relevé d'édition monétique hebdomadaire **13,15 €/trimestre**
- Relevé d'édition monétique journalier **54,80 €/trimestre**
- Frais de traitement des impayés cartes bancaires **65,00 €/impayé**
- Frais sur contrat inactif **30,00 €/an**
- Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC) **Gratuit**
- Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC) **Gratuit**
- Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée **50,00 €/heure TVA**
- Questionnaire PCI⁽¹⁾ : Absence de questionnaire **250,00 €/mois**

> LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants et au meilleur prix, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel. Les prix indiqués intègrent la fourniture du matériel, la livraison, l'installation et la maintenance de l'équipement sur le territoire français.

- Location de TPE (fixe, GPRS, Internet Protocol, sans contact) **TVA** **Nous consulter**
- Frais d'installation de logiciels spécifiques **TVA** **À partir de 30,00 €**
- Indemnités applicables dans le cadre d'un contrat de location (résiliation anticipée, non restitution de matériel, échange, équipement hors d'usage) **Nous consulter**

> LE PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS)

BON À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

> TAP TO PAY + **Nous consulter**

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone Disponible sur Google Pay et App Store»

> HEOH⁽¹⁾ **Nous consulter**

L'offre Pourboire de Heoh PAYMENTS permet d'encaisser des pourboires depuis un terminal de paiement.

> CE BOOST PAY BUSINESS⁽¹⁾ **TVA**

DÉFINITION : CE BOOST PAY BUSINESS

Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale. Solution à découvrir sur www.ce-boost-pay-fr.

- Abonnement CE boost Pay Business **À partir de 65,50 €/mois**
+ frais de licence de la Caisse 99,00 €
- Frais de dossier **50,00 € à la mise en service**
- Durée d'engagement de 48 mois, modalités de sortie du contrat **Nous consulter**

> CE BOOST FID **TVA**

DÉFINITION : Solution de fidélisation de la clientèle du professionnel.

- Module Analytique
- Abonnement **5,00 €/mois/point de vente**
- Module Fidélité
- Abonnement **49,00 €/mois/point de vente**
- Frais de mise en service **150,00 €/point de vente**
- Frais de sortie de 120 € si résiliation dans les 6 premiers mois, et gratuit au-delà
- Module Fidélité +
- Abonnement **79,00 €/mois/point de vente**
- Frais de mise en service **150,00 €/point de vente**
- Frais de sortie de 120 € si résiliation dans les 6 premiers mois, et gratuit au-delà

BON À SAVOIR

Jusqu'à 20 % de remises sur l'abonnement mensuel, Fidélité ou Fidélité +, à partir du 3^{ème} point de vente.

> ONEY PROXI⁽³⁾

BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

	Frais client	Frais du commerçant
Paiement en 3 fois ⁽⁴⁾	1,61 % du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire	1,55 % du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire
Paiement en 3 fois ⁽⁴⁾ sans frais	-	3,16 % du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire
Paiement en 4 fois ⁽⁴⁾	2,40 % du montant TTC de l'achat réalisé	1,55 % du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire
Paiement en 4 fois ⁽⁴⁾ sans frais	-	3,50 % du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire

(1) Payment Card Industry.

(2) CE boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 53 559 264 euros - située au 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris France. Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° SIREN : 345 155 337.

(3) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Caisse d'Épargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 51 286 585 € - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.oriass.fr.

(1) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Épargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 300 000 euros. Siège social : 33 rue du Mail, 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

➤ E-COMMERCE TVA

- IZ e-commerce⁽¹⁾ **Nous consulter**

DÉFINITION : IZ E-COMMERCE

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

- Inscription
 - SP PLUS **150,00 €**
 - SP PLUS Pro Expert **250,00 €**
 - Jepaieenligne EXPRESS **50,00 €**
- Abonnement mensuel
 - PAYPLUG⁽²⁾ **Nous consulter**
 - SP PLUS Pro **15,00 €**
 - SP PLUS Pro Expert **30,00 €**
 - Jepaieenligne⁽³⁾ **15,00 €**
 - Jepaieenligne EXPRESS⁽⁴⁾ **5,00 €**

DÉFINITION : Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium (cf. supra).

- Options

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽³⁾	Jepaieenligne EXPRESS ⁽⁴⁾
Canal de vente				
- Site WEB marchand	✓	✓	X	X
- VAD (téléphone, courrier, fax, email)	5 €/mois^(*)	5 €/mois^(*)	X	X
- Paiement par lien incluant le contrat VADS (SMS, email, ...)	X	5 €/mois	5 €/mois	✓
- Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS	X	X	✓	10 €/mois
Moyen de paiement				
- Cartes bancaires, Visa, Master Card, eCB	0,13 €/transaction			
- Cartes privées				
American Express				
Cofinoga	5 €/mois^(*)	✓	X	5 €/mois^(*)
Cetelem				
Cartes titres restaurant concs				
Chèques vacances connect				
Typologie de paiement				
- Paiement à la commande	✓	✓	✓	✓
- Paiement à la livraison	✓	✓	✓	✓

X Service non disponible ✓ Service offert en standard * Service en option

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽¹⁾	Jepaieenligne EXPRESS ⁽²⁾
- Paiement différé	✓	✓	✓	✓
- Paiement fractionné	✓	✓	✓	✓
- Gestion compte client (abonnement et/ou identifiant)	15 €/mois^(*)	15 €/mois^(*)	✓	X
- Paiement par e-mail	X	5 €/mois^(*)	5 €/mois^(*)	✓
- Paiement par fichier	15 €/mois^(*)	15 €/mois^(*)	X	X
Back-office de gestion des paiements				
- Personnalisation de la page de paiement	✓	✓	X	X
- Mode interface sécurisé	✓	✓	✓	✓
- Mode WEB services	X	500 €^(*)	X	X
Aide à la décision				
- Module d'aide à la décision : niveau 1	15 €/mois^(*)	✓	15 €/mois^(*)	X
- Module d'aide à la décision : niveau 2		10 €/mois^(*)		X
Reporting				
- Email de confirmation de paiement au commerçant	✓	✓	✓	✓
- Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois^(*)	✓	10 €/mois^(*)	X
- Rapprochement bancaire visuel				
- Rapprochement bancaire visuel et par fichier	X	25 €/mois^(*)	25 €/mois^(*)	X
- Rapprochement impayés visuel et par fichier				
Services additionnels				
- Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	✓	✓	✓	✓
- Email de confirmation de paiement à l'internaute	✓	✓	✓	✓
- Pages de paiement en multilingues	✓	✓	✓	✓
- Affichage montant en multidevises	X	✓	X	✓
- Gestion de profil administrateur	10 €/mois^(*)	10 €/mois^(*)	X	X
Modalités de facturation spécifique				
- Facturation pour saisonnier par mois	10 €/mois^(*)	10 €/mois^(*)	10 €/mois^(*)	X

X Service non disponible ✓ Service offert en standard * Service en option

- SMILE&PAY⁽³⁾ **Nous consulter**
- I PAID THAT⁽⁴⁾ **Nous consulter**

Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs incluant un service de facturation électronique.

DÉFINITION : SMILE&PAY

Smile&Pay, un terminal de paiement ultra mobile, léger et économique pour vos encaissements. La solution idéale pour débiter. Conseillé pour un chiffre d'affaires mensuel inférieure à 10 000 €.

➤ AVANCE ET GESTION DU TIERS-PAYANT

- Avance et gestion du tiers-payant **Nous consulter**
- Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...) et avance de fonds par Caisse d'Épargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

(1) Service de Trenta Axome, proposé par la Caisse d'Épargne. Trenta, nom commercial Axome - RCS Saint-Etienne 330 502 188 - Siège social : 30 rue Agricole Perdiguer 42000 Saint-Etienne.

(2) Service de la société Payplug, est proposé par la Caisse d'Épargne. PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 255 855 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881. Siège social : 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(3) Jepaieenligne n'est plus commercialisé à compter du 1^{er} septembre 2022.

(4) Sous réserve de commercialisation.

(1) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(2) Sous réserve de commercialisation.

(3) Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 € et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Établissement de paiement

(4) SAS IPT TECHNOLOGIE « IPaidThat », société par actions simplifiée au capital social de 2 246,86 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, FRANCE

FINANCEMENT⁽¹⁾

> FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé
 - frais de dossier à la mise en place **50 €/dossier**
 - commission d'engagement 1 % **de 50 € à 300 €/an**
Commission calculée lors du renouvellement du crédit en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue annuellement ou trimestriellement.
 - taux d'intérêt⁽²⁾ **EURIBOR 3 mois + 6,5 %**
- Découvert non autorisé
 - taux d'intérêt⁽²⁾ **Taux maximum autorisé par la législation en vigueur**

COMMISSION

- Commission sur le plus fort découvert⁽³⁾ **0,10 % maximum/trimestre**
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

ESCOMPTE⁽⁴⁾

- Frais de dossier **0,5 %/an**
- Taux d'intérêt⁽⁵⁾ **Nous consulter**
 - nombre de jours minimum d'intérêts **10 jours**
 - minimum d'intérêts perçus **10,00 €**
- Commission de non utilisation : applicable à la différence entre le montant de l'autorisation d'escompte accordée et le montant de l'escompte utilisé constaté quotidiennement (payable à chaque arrêté trimestriel) **Nous consulter**

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

- Frais de mise en place du dossier **1 %**
Minimum de 100 €
- Commission de bordereau **19,00 €/remise**
- Cession de créance non notifiée **16,00 €**
- Cession de créance notifiée **19,00 €**
- Frais d'incident de paiement de la créance **32,00 €**
- Commission de règlement sur cession de créance TVA non notifiée **40,00 €**
- Prorogation **19,00 €**
- Frais de lettre de relance sur créance DAILY non réglée **22,00 €**

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme **Gratuit**

AFFACTURAGE

> Gestion du poste clients

La Caisse d'Épargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

- Offre d'information commerciale **Nous consulter**
- Offre d'assurance-crédit **Nous consulter**
- FlashFactures **3,95 % du montant financé des factures confiée**

Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures BtoB. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement.

> FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)
 - PCM (Prêt aux conditions du marché) et POP (Prêt à Objet Professionnel et à Objectif Patrimonial)
 - minimum de perception à 200 € jusqu'à 50 KE et 400 € au-delà de 50 K €
 - ≤ 50 000 € **1 %**
 - 50 001 € à 100 000 € **0,75 %**
 - 100 001 € à 200 000 € **0,50 %**
 - 200 001 € à 500 000 € **0,35 %**
 - 500 001 € à 2 000 000 € **0,30 %**
 - > 2 000 000 € **0,25 %**
 - Ecureuil Crédit Express **1 %**

BON À SAVOIR

Caisse d'Épargne vous propose une gamme de financements complète en faveur de la transition énergétique : travaux d'amélioration énergétique du bâtiment, énergies renouvelables, matériel permettant de réduire la consommation d'énergie, véhicule ou flotte de véhicules propres avec bornes de rechargement. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller

CRÉDIT-BAIL MOBILIER ^{TVA}

- Frais de dossiers **2 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 200,00 €**
- Publicité légale crédit-bail / Location (greffe du tribunal de Commerce) **23,00 €**
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social
- Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement) **250,00 €**
- Annulation ou modification d'assurance **50,00 €**
- Mainlevée d'opposition - **contrat couvert par notre assurance groupe** **Gratuit**
- Mainlevée d'opposition - **contrat non couvert par notre assurance groupe** **50,00 €**
- Gestion d'un sinistre matériel - **contrat couvert par notre assurance groupe** **Gratuit**
- Gestion d'un sinistre matériel - **contrat non couvert par notre assurance groupe** **150,00 €**

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant.

(3) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(4) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

(5) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat couvert par notre assurance groupe	Gratuit
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat non couvert par notre assurance groupe	50,00 €
■ Réédition de documents (contrats, échéanciers...) ⁽¹⁾	50,00 €
■ Changement d'adresse postale y compris NPAI	Gratuit
■ Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)	35,00 €
■ Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat)	50,00 €
■ Radiation de publicité ou de gage ⁽²⁾	35,00 €
■ Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	50,00 €
■ Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾	50,00 €
■ Changement du mode de règlement ⁽³⁾ de chèque ou virement à prélèvement : Gratuit de prélèvement à chèque : 250 € de prélèvement à virement : 250 €	
■ Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet ⁽³⁾	50,00 €
■ Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire ⁽³⁾	50,00 €
■ Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes...)	75,00 €
■ Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽³⁾	250,00 €
■ Modification du plan de remboursement ⁽³⁾	250,00 €
■ Modification ou mainlevée de garantie ⁽³⁾	250,00 €
■ Avenant au contrat ou autorisation de sous location (changement d'actionariat, de gérant, d'assuré) ⁽³⁾	250,00 €
■ Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽³⁾	250,00 €
■ Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER **Nous consulter**

LA LOCATION LONGUE DURÉE **Nous consulter**

LES AUTRES OPÉRATIONS

■ Duplicata d'un tableau d'amortissement	20,00 €
■ Duplicata d'un contrat de prêt avec tableau d'amortissement	50,00 €
■ Frais d'analyse de délégation d'assurance emprunteur	1 % du CRD⁽⁴⁾
■ Frais d'avenant pour :	
- changement de compte support de prélèvement	10,00 €
- changement de quantième (date d'échéance)	100,00 €
- réaménagement de taux, durée de la phase d'amortissement ou changement de produit	3 % du CRD⁽⁴⁾
- autres modifications	1 % du CRD⁽⁴⁾
■ Opposition à la vente d'un fonds de commerce	150,00 € + frais réels

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

- Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur **Nous consulter**

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts.

En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

> CAUTIONS ET GARANTIES

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

■ Frais de dossier minimum	110,00 €/dossier
■ Commission annuelle	2 %/an
■ Frais d'émission d'un acte simple	110,00 €
■ Frais d'émission d'un acte complexe	140,00 €

FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

■ Cautions personne physique ou morale	120,00 €/acte
■ Hypothèque fluviale, maritime et aérienne	100,00 €/acte
■ Engagement de non cession de parts sociales	85,00 €/acte
■ Cession ou délégation de créance	85,00 €/acte
■ Nantissement de parts sociales hors Caisse d'Épargne/actions de sociétés non cotées	730,00 €/acte
■ Nantissement de compte courant, compte de dépôt, ou livret en caisse d'épargne	100,00 €/acte
■ Nantissement de compte d'instruments financiers	150,00 €/acte
■ Nantissement ou délégation de contrats d'assurance vie autres établissements	240,00 €/acte
■ Nantissement ou délégation de contrat d'assurance vie (Groupe Caisse d'Épargne)	120,00 €/acte
■ Nantissement de fonds de commerce sous seing privé	650,00 €/acte
■ Gage de matériel/outillage sous seing privé	550,00 €/acte
■ Prise de gage	140,00 €/acte
■ Blocage de compte courant d'associé	100,00 €/acte
■ Mainlevée de garantie	
- Nantissement de fonds de commerce	380,00 €/acte
- Parts sociales SARL / SNC / SCI / SCPI	215,00 €/acte
- Autres	81,00 €/acte
■ Promesse d'affectation hypothécaire	100,00 €/acte

L'INGÉNIERIE SOCIALE

BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de la Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

■ Épargne Salariale (PEI⁽¹⁾, PERCOi⁽¹⁾, Intéressement)

Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Épargne Salariale - Profession Libérale) de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de défiscalisation. Le PEI et PERCOi en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOi). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants. **Nous consulter**

■ Titre restaurant «Swile»⁽³⁾ (carte) **Nous consulter**

■ Titre Cadeau «Bimpli Cado»⁽³⁾ (carte et chèque) **Nous consulter**

(1) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises, PERCO-I : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(3) Services fournis par Bimpli et distribués par la Caisse d'Épargne. Bimpli : société par actions simplifiée, au capital social de 1 002 700 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 833 672 413, siège social : 110 avenue de France - 75013 et prise en la personne de son représentant légal Stephan DIXMIER, président. N°TVA intracommunautaire: FR00833672413. Bimpli est une filiale du Groupe BPCE.

(4) Services fournis par Swile et distribué par Caisse d'Épargne Swile, société par actions simplifiée au capital social de 65 345,10 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Méliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

L'ÉPARGNE ET LES PLACEMENTS FINANCIERS

BON À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.

> LES DROITS DE GARDE

POUR UN PORTEFEUILLE HORS VALEURS RÉSEAU CAISSE D'ÉPARGNE OU POUR UN PORTEFEUILLE MIXTE

■ Commission proportionnelle (en % de la valorisation du portefeuille au 31/12/2019)	0,33 % TVA
■ Commission fixe par ligne	4,70 € TVA
■ Minimum de perception	36,50 €/an TVA
■ Maximum de perception	300,00 €/an TVA

POUR UN PORTEFEUILLE EXCLUSIF DE VALEURS RÉSEAU CAISSE D'ÉPARGNE

27,00 €/an

> LES ORDRES DE BOURSE

ORDRES DE BOURSE - BOURSE FRANÇAISE

	En agence ou centre d'affaires	CE net ⁽¹⁾
Commission proportionnelle (ordre < 5000 €)	1,40 %	0,42 %
Commission proportionnelle (ordre ≥ 5000 €)	1,30 %	0,32 %
Minimum de perception	19,00 €	7,20 €
Ordre non exécuté ou annulé	Gratuit	Gratuit

ORDRES DE BOURSE - BOURSES ÉTRANGÈRES

■ Commission fixe	
- Pour USA, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Espagne, Pays-Bas et Belgique	30,00 €
- Pour les autres pays	50,00 €
■ Commission proportionnelle	0,50 %
- Minimum de perception	46,00 €
- Maximum de perception	229,00 €
- Frais de brokerage	Selon pays
■ Souscription OPCVM d'autres banques	29,50 € + frais d'entrée éventuels du Fonds

(1) Abonnement CE net en supplément, selon options.

PARTS SOCIALES CAISSE D'EPARGNE RHÔNE ALPES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO, ...) **Gratuit**

LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES

- Transfert compte-titres vers une autre banque **119,85 € TVA**
- Transfert vers autre établissement du Groupe Caisse d'Epargne **Gratuit**

> AUTRES

- Frais par virement ponctuel émis à partir d'un livret **3,80 €**
- Frais de tenue de compte sur livret inactif⁽¹⁾⁽²⁾ **30,00 €/an**
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres inactifs⁽³⁾ **Application des droits de garde**
- Frais de recherche sur titres
 - Recherche standard⁽⁴⁾ de moins de 5 ans **80,00 €**
 - Autres recherches **Sur devis**
- Frais de clôture de comptes titres à l'initiative de la Caisse d'Epargne **Nous consulter**

BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Epargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

La Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE.

À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteur d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS

Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

- Taux **0,15 % annuel brut au 01/01/2022⁽¹⁾**

(1) Le montant des frais et commissions de toutes natures prélevés annuellement sur un compte inactif (au sens de l'art. L312-19 du Code monétaire et financier) est plafonné par arrêté ministériel.

(2) Dans la limite du solde créditeur du compte.

(3) Au sens de l'art. L312-19 du Code monétaire et financier.

(4) Par exemple : historique des opérations sur compte ; données nécessaires à la justification des plus ou moins values ou à la reconstitution de prix d'achat moyen ; relevé de portefeuille à date.

(1) Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et tarifs des principales opérations et services bancaires applicables aux clientèles professionnelles de la Caisse d'Epargne. Le Titulaire sera informé préalablement par la Caisse d'Epargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.

LES AUTRES SERVICES

> LES OPÉRATIONS JURIDIQUES ET FISCALES

FRAIS D'OUVERTURE DU DOSSIER DE SUCCESSION

- En % des actifs successorales..... **0,80 %**
- minimum de perception..... **80,00 €⁽¹⁾**
- maximum de perception..... **750,00 €**
- succession inférieure à 500 €..... **Gratuit**

FRAIS DE RÈGLEMENT DU DOSSIER DE SUCCESSION

- Date d'ouverture de la succession ≤ 1 an..... **50,00 €**
- Date d'ouverture de la succession > 1 an et ≤ 2 ans..... **75,00 €**
- Date d'ouverture de la succession > 2 ans..... **100,00 €**

> LA LOCATION DE COFFRES

■ Frais de location de coffre-fort **TVA** :

Type A	228,00 €/an	Type F	116,00 €/an
Type B	169,00 €/an	Type G	79,00 €/an
Type C	249,00 €/an	Type H	111,00 €/an
Type D	175,00 €/an	Type I	286,00 €/an
Type E	148,00 €/an	Type J	79,00 €/an

- Renouvellement de carte de contrôle d'accès..... **5,80 €**
- Ouverture forcée suite à perte de clé..... **583,00 € TVA**

> RECHERCHES DE DOCUMENTS

- Frais de recherche
 - de moins d'un an..... **15,90 €**
 - de plus d'un an..... **32,80 €**
- Frais de recherches complexes (à partir de 3 documents de moins d'un an ou de 2 documents de plus d'un an)..... **50,00 €/heure**
- Frais de délivrance d'attestation..... **15,60 €/attestation**

LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

À la tarification des opérations internationales peut s'ajouter la régularisation des frais réclamés par les correspondants étrangers.

> ACHAT / VENTE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVICES)

- Cours de change des billets de banque + commissions..... **Nous consulter**
- Commission fixe petits ordres⁽¹⁾..... **3,20 €**

> LE VIREMENT ENTRE COMPTE EN DEVICES ET COMPTE EN EUROS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

Commission de change

> LES OPÉRATIONS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER

VIREMENT ÉMIS VERS L'ÉTRANGER

	En agence ou centre d'affaires	CE net ⁽³⁾
■ Virement SEPA	6,50 €/virement	0,21 €/virement
■ Autres virements en euros		
- Jusqu'à 80 000 €	0,10 %	16,00 €/virement
- Partie > 80 000 €	0,05 %	
- Minimum de perception	18,60 €	
■ Virement en devises		
- Jusqu'à 80 000 €	0,15 %⁽²⁾	16,00 €/virement + commission de change⁽⁴⁾
- Partie > 80 000 €	0,075 %⁽²⁾	
- Minimum de perception	34,00 €⁽²⁾	

FRAIS DE RECHERCHE SUR VIREMENTS INTERNATIONAUX OU SEPA..... 27,50 €

FRAIS DE JUSTIFICATIF DE VIREMENT EMIS (avis opération, message swift...)..... 4,90 €

FORFAIT FRAIS « OUR⁽⁵⁾ » À LA CHARGE

DU DONNEUR D'ORDRE..... 0,05 % avec min de 20,70 € et max de 100 €

PAIEMENT DE CHÈQUES ET CHÈQUES DE BANQUE ÉMIS À L'ÉTRANGER PAR NOS CLIENTS⁽⁶⁾

Prestation en vigueur du 1/11/2022 au 31/12/2022. Arrêt du service au 1/01/2023.

- En euros ou en devises
 - Commission de service..... **0,10 %**
 - Minimum de perception..... **17,50 €**
 - Maximum de perception..... **102,50 €**
 - Commission de transfert :
 - Jusqu'à 80 000 €..... **0,10 %**
 - Partie > 80 000 €..... **0,05 %**
 - Minimum de perception..... **18,60 €**
 - Commission de change⁽⁴⁾ (uniquement pour les chèques en devises)

(1) Commission perçue pour vente de devise < 100 € et achat de devises < 50 €.

(2) Commission de change incluse.

(3) Abonnement CE net en supplément, selon options.

(4) Taux de commission de change à 0,05 % du montant avec minimum de perception de 16,10 €.

(5) Frais pris par les banques étrangères dans le choix de l'option « Tous frais à la charge du donneur d'ordre » lors d'un virement international émis.

(6) Disponibilité des fonds :

- remise chèque en euros payable dans l'U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.

- remise chèque en euros ou devises payable hors U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.

- remise chèque en euros ou devises payable à l'étranger en « Crédit Après Encaissement » : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Caisse d'Épargne.

> LES OPÉRATIONS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

VIREMENT REÇU DE L'ÉTRANGER

- Virement SEPA..... **Gratuit**
- Autres virements en euros..... **16,60 €**
- Virement en devises..... **16,60 € + commission de change**
- Commission de réparation (correction coordonnées incomplètes ou erronées)..... **16,40 €**

> LES COMPTES EN DEVISES Nous consulter

> LE CRÉDIT DOCUMENTAIRE Nous consulter

> LES REMISES DOCUMENTAIRES Nous consulter

> LES EFFETS SIMPLES Nous consulter

> AUTRES SERVICES LIÉS AUX ÉCHANGES INTERNATIONAUX Nous consulter

ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

DÉFINITION : L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion de votre compte association : non perception de frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiement, gestion à distance de vos comptes, ...

> BOUQUET LIBERTÉ ASSOCIATION⁽¹⁾ TVA

	Retrait Association	Visa Business Associatis ⁽²⁾	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business à débit immédiat
Avec une carte	7,60 €/mois	8,70 €/mois	8,70 €/mois	9,80 €/mois
Sans carte	7,60 €/mois			

> FORFAIT SERVICES ASSOCIATION (SANS CARTE) 3,30 €/mois TVA

> SYNDICATS DE COPROPRIÉTÉ (SANS CARTE) 6,50 €/mois TVA

> LES CARTES ASSOCIATION (HORS BOUQUET ET FORFAIT)

- Carte de retrait association **20,10 €/an**
- Carte Visa Business Associatis⁽²⁾ **34,60 €/an**
- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique..... **34,60 €/an**
- Carte Visa Business à débit immédiat **55,30 €/an**

> LA GESTION DU COMPTE

- Frais de tenue de compte (hors Bouquet et Forfait) **5,40 €/trimestre**
- Commission de mouvement **0,11 %**
- Commission de plus fort découvert **0,10 %**
- Espace dons **Nous consulter**

> LES ASSURANCES

- Assurance Moyens de Paiements des Associations⁽³⁾..... **Nous consulter**
- Protection et assistance juridique⁽⁴⁾ (hors Bouquet)..... **Nous consulter**

> ESPACE ASSO Nous consulter

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Bouquet Liberté Association inclus l'Assurance Protection et Assurance Juridique.

(2) La carte Visa Electron Association n'est plus commercialisée depuis le 15 mars 2021.

(3) Assurance Moyens de Paiement des Associations est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

(4) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de DAS Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 755 652 142. DAS, société anonyme au capital de 60.660.096 € - RCS LE MANS 442 935 227. Entreprises régies par le Code des Assurances, Sièges sociaux : 33, rue de Sydney 72045 LE MANS CEDEX 2. Service non inclus dans l'offre groupée de services Syndic de copro.

LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le Taux Effectif Global (TEG).

COMMISSIONS :

- Commission de mouvement : elle est égale à la somme des opérations débitrices effectuées par le client, constatées sur la période d'arrêté considérée (mois ou trimestre) multipliée par le taux de commission. Elle est perçue à l'échéance de chaque période d'arrêté (mois ou trimestre) et n'est pas incluse dans le calcul du TEG.
- Commission de plus fort découvert (uniquement si le compte présente des intérêts débiteurs) : elle est égale au plus fort solde débiteur de chaque mois, en valeur, constaté sur la période d'arrêté de compte multiplié par le taux de commission. Elle est perçue à l'échéance de chaque période d'arrêté (mois ou trimestre), elle est incluse dans le calcul du TEG.

COMPTE INACTIF :

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

DATES DE VALEUR :

La date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios). La date de l'opération et la date de valeur peuvent donc être différentes.

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne ;
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse ;
- les principautés d'Andorre, de Monaco, de la République de Saint-Marin et de l'état de la Cité du Vatican.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

SEPA

L'espace unique des paiements en euros : Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

GLOSSAIRE

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES

« DAILLY »

La cession de créance professionnelle « Dailly » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL / CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire. En France, l'IBAN va remplacer nos traditionnels RIB.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le Code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

articles R 314-1 et suivants du Code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Épargne conformément aux articles R314-1 et suivants du Code de la consommation.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert). Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.



LES NUMÉROS UTILES

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> GESTION DE VOS COMPTES AU QUOTIDIEN : DIRECT PRO

04 76 28 34 80 Service gratuit + prix appel

directpro@cera.caisse-epargne.fr

➔ EFFETS DE COMMERCE

effets@cera.caisse-epargne.fr

➔ VIRIDIRECT - Opération hors télétransmission

Pour toute assistance opérations

04 76 28 36 95 Service gratuit + prix appel

Fax : 04 76 28 36 82

viridirect@cera.caisse-epargne.fr

➔ EDI – Echanges de Données Informatisées

Pour toute assistance opérations

04 76 28 34 86 Service gratuit + prix appel

teletrans@cera.caisse-epargne.fr

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

➔ PERTE / VOL ET UTILISATION FRAUDEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Pro par internet www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone avec l'application mobile Caisse d'Épargne

> MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

➔ TECHNIQUE (TPE)

09 69 39 16 17 Service 0,15 € / min + prix appel

(Commande de consommable, télécollecte et questions administratives, appels techniques pour TPE non maintenu par NPS)

Du lundi au samedi de 8h à 20h.

➔ SAV

0 825 888 613 Service 0,15 € / min + prix appel

(Traitement des remises CB, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

Du lundi au samedi de 9h à 18h.

SAFICARD

0 800 216 543 Service & appel gratuits

adv@saficard.com⁽¹⁾

(Traitement des remises CB, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h.

> SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (Appels techniques, renseignements, télécollectes).

➔ TPE (hors premium)

09 69 39 16 17 Service gratuit + prix appel

➔ TPE premium et CE Boost Pay Business

09 69 36 06 86 Service gratuit + prix appel

➔ SP PLUS/JEPAIEENLIGNE

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

➔ DILIZI - Assistance

09 69 32 49 91 Service gratuit + prix appel

Contact mail : support@dilizi.fr

Du lundi au samedi de 8h à 20h.

➔ CENTRE D'AUTORISATIONS - 7/7j - 24h/24h

0 825 898 989 Service gratuit + prix appel

➔ Commandes de contrats et enveloppes N fois sans frais

09 69 39 32 28 Service gratuit + prix appel

➔ Assistance concernant les financements N fois sans frais TVA

➔ SPPLUS - JE PAIE EN LIGNE

Pour toute assistance technique

0 810 004 724 Service 0,06 € / min + prix appel

www.spplus.net⁽¹⁾

➔ CE boost PAY – Support Client :

Pour toute assistance technique

0 825 959 959 Service 0,15 € / min + prix appel

Contact mail :

serviceclient.smartpos@natixis.com

Du lundi au samedi de 8h à 20h.

➤ CE BOOST FID

➔ CE boost FID – Support Client TVA

Contact mail : support@ce-boost-fid.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

et le samedi de 9h à 13h.

➤ ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par la Caisse d'Épargne.

➔ ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE :

09 69 36 45 45 Service gratuit + prix appel

POUR LES CONTRATS : *Protection de l'Activité Professionnelle, Garantie Prévoyance Pro, Garanties Santé Côté Pro, Garantie Retraite Pro.*

➔ ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE :

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

POUR LES CONTRATS : *Assurance Auto, multirisque et responsabilité civile.*

➤ INGÉNIERIE SOCIALE

➔ EPARGNE SALARIALE

Ligne info Entreprises

0 825 001 030 Service 0,15 € / min + prix appel

Ligne info Epargnants

02 31 07 73 20 Service gratuit + prix appel

www.epargnesalariale.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

➔ TITRES DE SERVICE

Chèque de table – APETIZ - CESU DOMALIN

CA DO Chèque - CA DO Carte

05 61 61 10 55 Service gratuit + prix appel

www.interepargne.natixis.com⁽¹⁾

➤ AFFACTURAGE

www.caisse-epargne.facturea.fr⁽¹⁾

➤ ESPACE SOCIÉTARIAT

www.societariat.caisse-epargne.fr/rhone-alpes⁽¹⁾

EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOLVRE UN LITIGE

➤ VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

■ En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller est le premier interlocuteur pour répondre à votre réclamation.**

Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au département relations clientèle.

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Caisse d'Épargne Rhône Alpes Département Relations Clientèle BP 3276 116 Cours Lafayette 69003 Lyon	www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾ (région Rhône Alpes) rubrique « Numéros utiles » - « Département Relations Clientèle »	09 69 36 27 38 ⁽²⁾

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de l'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence et du service relations client ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

■ **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles ...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou relatives aux fonds propres.

PAR INTERNET (contact dans les 48h)

Dossier à remplir en ligne sur le site : www.mediateurducredit.fr⁽¹⁾

■ **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres ...

PAR INTERNET

<http://www.amf-france.org>⁽¹⁾

PAR COURRIER

Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

■ **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET

<http://www.mediation-assurance.org>⁽¹⁾

PAR COURRIER

La Médiateur de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris
Cedex 09

PLUS D'INFORMATIONS

www.caisse-epargne.fr/professionnels

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d'Épargne.

SERVICES BANCAIRES ET OPÉRATIONS

CLIENTÈLE DES PROFESSIONNELS ET DES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

CONDITIONS ET TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2024

